Image not found or type unknown

Restitution d'un véhicule pour vices cachés

Par **loona**, le **07/01/2009** à **15:24**

Bonjour,par le biais d'une personne de ma connaissance j'ai pris possession d'un véhicule automobile que je dois lui régler d'ici 3 semaines.Lorsque j'ai pris possession de ce bien le controle technique n'était plus valable,connaissant le vendeur,j'ai donc, suite à accord entre nous,réalisé et réglé le CT.Celui-ci mentionnait une usure irrégulière des 4 pneus et me donnait le délai de contre visite pour effectuer le changement des ces pneus. Entre temps,le véhicule est tombé en panne.La vanne EGR était hors d'état de fonctionnement,je ne pouvais donc pas rouler avec ce véhicule.Je l'ai emmené chez un garagiste qui a constaté la panne, et aussi constaté que les pneus étaient "étrangementé usés"(toutes les usures étaient à l'intérieur des pneus.Je ne pouvais donc pas voir ce défaut lors de l'achat (il aurait fallu pour que je le constate que la voiture soit en hauteur.)Pour acquis de conscience, le garagiste a voulu porter mon véhicule à un autre controle technique qui lui m'a non seulement fait une contre visite supplémentaire mais aussi m'empeche de rouler pour plus de sécurité.J'ai demandé un devis au garagiste.Pour la panne et les 4 pneus le devis à est plus de 1000€.je n'ai fait que 3000Km avec cette voiture.Ne pouvant financièrement assumer cette dépense,ma voiture est actuellement dans mon garage.L'ancien propriétaire ne veut rien savoir.Il m'a été conseillé de lui restituer l'automobile en invoquant les vices cachés avec les articles du code civil.Je voudrais savoir si cela est possible,et surtout ce que je dois mettre sur le carte grise ("vendue le" ou "cédée le" ou autre chose ainsi que sur le certificat de cession.je ne peux me servir de cette voiture.Je ne l'ai pas encore réglée (le vendeur voulait m'en demander 5750€)alors que la cote est inférieur de plus de la moitié.J'ai de plus appris qu'il justifiait son prix par le fait qu'il a fait beaucoup de réparations dessus suite à un dossier accident qui se trouve chez l'expert (il serait passé trop rapidement sur un ralentisseur et les réparations effectuées n'ont peut être pas été faites correctement ce qui expliquerait,d'après le garagiste,l'usure inhabituelle des 4 pneus.ces réparations étaient importantes car il y avait un carter,la protection du moteur,2 cardans,un moyeu de roue,les arbres de train,et les roulements,soit plus de 2200€)J'espère que vous pourrez me répondre concernant les docs administratifs, et me donner votre avis.Avec tous mes remerciements les plus sincères. Mme GAUGER

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés